



SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 + 3 pouvoirs
Date de la convocation : 28/11/2025
Date d'affichage : 28/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, DUFOUR Laurence, GERBAUD Grégory, FERNANDEZ Pierre, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. CAZALS Jean-François à Mme VIDAL Mélanie, Mme MIR Laure à M. ATTARD Rémy, M. SALVADOR Julien à M. BOUSQUET Jérôme.

Absents : BAJ-FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, HITA José, JULIAN Vanessa, KNAFF Barbara, MONTOYA Cécile.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°54/2025 : AMENAGEMENT DU STADE COMMUNAL ET DE SES ABORDS – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES AU TITRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Département soutient les projets communaux dans le cadre de son programme départemental d'aides aux communes et propose de présenter à ce titre le projet d'aménagement du stade communal et de ses abords.

Il rappelle tout d'abord les travaux en cours de rénovation de la salle multifonctionnelle Marcel Malafosse située sur l'espace sportif André Sanac. Avec la livraison de la salle en fin d'année, la commune disposera d'une salle fonctionnelle pouvant accueillir des activités sportives de plusieurs natures.

Le souhait aujourd'hui est de poursuivre l'aménagement de l'espace sportif pour les activités de plein air.

L'espace sportif André Sanac dispose à ce jour de courts de tennis et d'un stade équipé de buts de football et de rugby. La création d'un boulodrome sur ce site viendrait compléter de façon cohérente les équipements sportifs de ce pôle.

Il présente ensuite le projet envisagé qui consistera :

- D'une part, à aménager derrière le stade un boulodrome qui remplacera l'actuel situé en agglomération, complété par la réalisation d'une aire de stationnement et des travaux d'aménagement de la voie de desserte,
- D'autre part, à mettre en place des containers qui serviraient de locaux associatifs pour les clubs sportifs,

Ce projet vise à répondre à plusieurs objectifs :

- Regrouper sur un même site l'ensemble des activités sportives proposées par les associations communales,
- Solutionner les nuisances de stationnement ou sonores liées à la localisation en cœur d'agglomération du boulodrome actuel,
- Libérer du foncier en cœur d'agglomération sur l'emplacement de l'actuel boulodrome, permettant d'envisager de nouveaux équipements publics.

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant H.T.	Objet	Montant H.T.
Travaux de voirie	50 220.00 €	Subvention Etat DETR 2026 (40 %)	54 000.00 €
Fourniture et pose de containers	56 500.00 €	Subvention Région (14.82 %)	20 000.00 €
Eclairage Public	10 330.00 €	Subvention Département AIT 2026 (20.66 %)	27 900.00 €
Clôtures	5 858.28 €	Autofinancement (24.52 %)	33 100.00 €
Travaux de maçonnerie	10 831.00 €		
Imprévus	1 260.72 €		
TOTAL H.T.	135 000.00 €	TOTAL H.T.	135 000.00 €

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 066-216602177-20251203-DELIB542025-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Département des Pyrénées Orientales au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération et notamment la demande de subvention auprès des services de l'Etat.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La secrétaire de séance,

Laurence DUFOUR



Le Maire,

Rémy ATTARD

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 08/12/2025
- Affichage le : 08/12/2025
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr